

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 12 mars 2012

CG12/2^{ème}/III-15

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, et Tabarly ;

Absent excusé : M. Vigié.

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE ET RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Par délibérations des 4 février 2002 et 12 février 2003, le Conseil Général s'est doté d'un **plan départemental de lecture publique**.

Ce plan prévoit notamment un dispositif d'aides financières qui, au-delà de la création de nouvelles médiathèques, intègre des aides pour la création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux et l'informatisation des bibliothèques.

I – RAPPEL DE NOTRE POLITIQUE

La politique définie par le schéma départemental de lecture publique consiste à aider les intercommunalités à développer des réseaux de bibliothèques. L'objectif est d'équilibrer l'offre sur le territoire, permettant ainsi à chaque habitant du Tarn-et-Garonne de disposer d'un équipement de proximité, et de l'ensemble des services proposés par les bibliothèques de grandes villes.

Le schéma départemental a ainsi permis à de nombreuses collectivités de réaliser des équipements neufs, modernes et adaptés à la population d'aujourd'hui. Cette modernisation des locaux s'accompagne de recrutement de personnel qualifié, et d'une augmentation conséquente des budgets de fonctionnement.

Depuis maintenant dix ans, les services offerts par la Médiathèque départementale comme par les bibliothèques se sont diversifiés et ont évolué.

a) Les diverses structures

Chaque intercommunalité est structurée en un réseau comprenant une bibliothèque tête de réseau, une ou plusieurs bibliothèques relais et des points lecture.

La bibliothèque tête de réseau : implantée dans une commune attractive pour les communes voisines et située sur les principaux axes de circulation, elle est gérée par du personnel professionnel diplômé (catégorie A ou B de la filière culturelle), et assure les missions suivantes :

- . établir la liaison entre la Médiathèque Départementale et les différents lieux de lecture de l'intercommunalité,
- . proposer un large choix de documents grâce à son fonds et à celui de la Médiathèque Départementale,
- . mettre à disposition du public des espaces multimédia avec accès à Internet,
- . animer le réseau local,
- . proposer et organiser de nouveaux services à destination des publics spécifiques : petite enfance, lutte contre l'illettrisme, personnes âgées...

Les bibliothèques relais : selon les moyens dont elles disposent, ces établissements peuvent offrir à leur public des services équivalents à ceux proposés par la bibliothèque tête de réseau.

Les points lecture sont, quant à eux, des dépôts tous publics qui se substituent aux dépôts en mairie, en école et au prêt direct.

Lors de la création ou de l'aménagement de bibliothèques, le schéma prévoit des engagements réciproques entre le Conseil Général et les collectivités partenaires.

b) Moyens et financements

Les moyens et financements mis en œuvre concernent la construction ou l'aménagement des locaux, l'acquisition de mobilier, l'informatisation de la gestion des bibliothèques et le personnel.

Les aides sont subordonnées à la prise en charge par une intercommunalité de la compétence lecture publique et, selon les types de bibliothèques, à des conditions minimales de fonctionnement.

➤ **Aides pour les bibliothèques tête de réseau :**

- construction, modernisation ou aménagement : 20 % sur la base de 1151 € H.T./m² plafonnés à 300 m²,
- mobilier : 20 % sur la base de 230 € H.T./m² plafonnés à 300 m²,
- informatisation du réseau intercommunal de bibliothèques : aide modulée en fonction des participations des autres partenaires sur le matériel et le logiciel de gestion des collections du réseau.

➤ **Aides pour les bibliothèques relais :**

- Construction : 40 % sur la base de 1 151 € H.T./m²
 - aménagement : 40 % sur la base de 686 € H.T./m²
 - mobilier : 40 % sur la base de 230 € H.T./m²
 - informatisation du réseau intercommunal de bibliothèques : aide modulée en fonction des participations des autres partenaires sur le matériel et le logiciel de gestion des collections du réseau.
- } plafonnés à 100 m²

En cas de financement de l'État, l'aide départementale est ramenée à 20 %.

➤ **Aides pour les points lecture :**

Ce niveau d'intervention est réservé aux bibliothèques implantées dans des bassins de vie de moins de 1 000 habitants.

- Pour la construction ou l'aménagement, possibilité de subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide pour travaux sur les bâtiments communaux ;
- Aide forfaitaire de 762 € pour l'acquisition de rayonnages.
- Informatisation du réseau intercommunal de bibliothèques : aide modulée en fonction des participations des autres partenaires sur le matériel et le logiciel de gestion des collections du réseau.

➤ **Aide au recrutement de bibliothécaires intercommunaux :**

Une convention entre le Conseil Général et l'État, signée en décembre 2003, prévoit un dispositif conjoint d'aides pour la création d'emplois de bibliothécaires de catégorie A ou B, à temps plein ou à 80 % minimum, classés dans la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

A l'heure actuelle, cette politique est suspendue pour les futurs projets, l'État ayant dénoncé cette convention avec effet au 1^{er} avril 2012. J'ai écrit au Directeur Régional des Affaires Culturelles afin d'envisager de nouvelles modalités de partenariat. Je ne manquerai pas de vous en tenir informés.

II – BILAN DE NOTRE POLITIQUE

a) Les communautés adhérentes

Depuis le vote du schéma départemental, **six communautés de communes** ont modifié leurs statuts afin de faire entrer la lecture publique dans le champ de leurs compétences. Il s'agit des Communautés de Communes du Quercy Pays de Serres, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Garonne et Canal, des Terrasses et Vallée de l'Aveyron, du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, et du Quercy Caussadais. Ces établissements publics de coopération intercommunale se situent à des degrés divers d'engagement, qui vont de la seule constitution et circulation du fonds communautaire à la prise en charge globale du coût des bibliothèques sur le territoire.

Trois autres intercommunalités se sont engagées à suivre cet exemple. C'est dans ce contexte que les bibliothèques de Boudou, Castelmayran, Cordes-Tolosannes, Labastide-Saint-Pierre, Saint-Nauphary et Saint-Sardos ont pu bénéficier de subventions pour l'aménagement des locaux et le mobilier.

b) Fonctionnement des réseaux

Le nouveau fonctionnement en réseau implique encore des agrandissements ou des déménagements de bibliothèques « tête de réseau », des constructions de nouveaux lieux de lecture, l'informatisation des collections et le recrutement de bibliothécaires intercommunaux, véritables animateurs du territoire.

Actuellement, il reste un emploi aidé répondant aux termes de la convention État - Conseil Général. Quatre contrats tripartites sont échus.

Des communautés de communes ont fait le choix d'informatiser les collections de leurs bibliothèques avec un même logiciel, ce qui permet la libre circulation des documents au sein du réseau, augmentant ainsi l'offre documentaire sur le territoire. C'est le cas du Sud Quercy de Lafrançaise, de Garonne et Canal, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron, du Quercy Caussadais, du Quercy Pays de Serres, et du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

Depuis 2002, la Médiathèque Départementale a développé de nouveaux services destinés à accompagner l'évolution intercommunale de la lecture publique :

- **un accueil dans les magasins de la Médiathèque** permet aux personnels des bibliothèques de choisir et d'emprunter parmi les quelques 80 000 documents présents sur les rayonnages ;

- **un service de réservation** recherche les documents demandés par les usagers des bibliothèques. Un véhicule, baptisé « navette », relie deux fois par mois les bibliothèques têtes de réseau pour y déposer les documents réservés ;
- **un site internet** assure la promotion du Schéma départemental, des bibliothèques du département et de leurs initiatives, ou encore des activités de l'association des Amis de la Médiathèque ;
- **un site extranet**, en fonctionnement depuis mai 2007, propose à toutes les bibliothèques du Département de disposer d'un espace de dialogue privilégié avec la Médiathèque Départementale, et de nombreux outils facilitant leur gestion au quotidien ;
- **une offre de ressources électroniques en ligne** : la médiathèque départementale offre depuis début 2011 à toutes les bibliothèques adhérentes au Schéma départemental et disposant d'un accès public à Internet l'accès à l'*Encyclopædia Universalis* à distance ;
- **l'expérimentation de prêt de tablettes tactiles numériques** : les réseaux intercommunaux de bibliothèques du Sud Quercy de Lafrançaise et du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron vont en bénéficier en 2012.

c) Des réalisations remarquables

En dix ans, le montant des subventions attribuées par le Conseil Général s'élève à **875 015 € pour les travaux et 120 361 € pour le mobilier et l'informatisation** des bibliothèques.

Le bilan des nouvelles bibliothèques ouvertes durant cette période est conséquent : construction ou agrandissement de **sept bibliothèques têtes de réseau** de plus de 350 m² chacune, création ou réhabilitation de **quinze bibliothèques relais**, ouverture de **sept points lecture** et de **neuf bibliothèques municipales**.

Le point-lecture de Bourg-de-Visa a été créé au printemps 2011 en remplacement de l'arrêt mensuel du bibliobus sur la place du village. Cette ouverture a pour cadre l'adhésion de trois communes supplémentaires à la Communauté de Communes Quercy Pays de Serres. Une aide forfaitaire à l'acquisition de mobilier a été accordée.

Les travaux des futures bibliothèques de Saint-Etienne-de-Tulmont et Lacourt-Saint-Pierre sont presque achevés. Leur ouverture est prévue au premier semestre 2012. D'autres besoins ont émergé fin 2011, et feront l'objet d'études de réalisation en 2012, à Montech notamment.

Le dynamisme et le volontariat des communautés de communes adhérant au Schéma départemental de lecture publique se traduisent par une progression remarquable des moyens donnés aux bibliothèques. En comparant le bilan d'activité des bibliothèques 2002 à celui de 2010, on note **une augmentation de tous les indicateurs** destinés à évaluer l'offre et la qualité des services :

- . population desservie : + **80 %**
- . surface des bibliothèques : + **90 %**
- . dépenses de personnel : + **230 %**
- . dépense d'acquisition de documents : + **140 %**
- . gestion informatisée des bibliothèques : + **250 %**
- . espace multimédia avec accès Internet : + **350 %**

III – PROJETS ET PERSPECTIVES 2012

a) Les futures bibliothèques

Neuf communautés de communes n'ont pas encore adhéré au schéma et continuent de fonctionner selon l'ancien principe : venue des bibliobus trois fois par an, absence de service de réservation, accès à l'extranet limité, financement minimum des investissements.

Des projets de construction ou d'aménagement de bibliothèques cités en amont vont aboutir en 2012, et feront l'objet d'aides pour la construction, l'aménagement ou l'acquisition de mobilier :

- médiathèque-relais de Saint-Etienne-de-Tulmont (Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron) ;
- médiathèque de Montaigu-de-Quercy (aide conditionnée à l'adoption du Schéma départemental de Lecture Publique par la Communauté de Communes de Montaigu Pays de Serre) ;
- relais de Puylaroque (Communauté de Communes du Quercy Caussadais) ;
- bibliothèque relais de Lacourt-Saint-Pierre (Communauté de Communes Garonne et Canal).

b) Célébration du quarantième anniversaire de la Médiathèque départementale

La Médiathèque départementale fête ses quarante ans tout le premier semestre 2012, ainsi que l'association des Amis de la Médiathèque départementale qui porte en grande partie l'action culturelle de cet établissement.

A cette occasion, je vous propose d'approuver le programme d'animation suivant :

- **Exposition des livres d'artistes de la Médiathèque à l'Espace des Augustins du 11 au 29 février** : une partie des livres à tirage limité de la Médiathèque sera présentée, ainsi que des livres-objets et *pop-ups* pour les enfants. De nombreuses visites guidées sont prévues, ainsi que des ateliers de création de livres pour les enfants. Des rencontres avec des plasticiens auront lieu, notamment les bibliothécaires et pour les étudiants de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, du Département Archives et Médiathèques, de l'I.U.P. Arts Appliqués.
- **Exposition au Conseil Général et à la Médiathèque départementale de 40 photographies** réalisées par l'association Photographie Création Communication à l'occasion d'un reportage dans les bibliothèques volontaires. Cette exposition itinérante est prise en charge par l'association des Amis de la Médiathèque départementale. Les clichés sélectionnés feront l'objet d'un beau livre offert aux bibliothèques, partenaires culturels et élus du Département.
- **Organisation d'une journée d'étude sur l'histoire de la Médiathèque départementale et de son association courant mai** : ces conférences et témoignages seront consignés dans un fascicule imprimé par notre service reprographie.
- **Célébration festive de l'événement le 22 juin 2012** : un bal à lire animé par les associations Confluences et la Voix des livres prendra place dans le hall et le parvis de l'Hôtel du Département. Ce sera l'occasion pour les élus, les bibliothécaires et le personnel de la Médiathèque de fêter les quarante ans en musique et d'écouter de beaux textes spécialement sélectionnés pour l'occasion.

Au titre de la programmation 2012, je vous propose d'adopter les autorisations de programme telles que présentées.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan 2011 concernant la politique d'aide définie par le schéma départemental de lecture publique ;
- Approuve pour 2012, les projets de construction, d'aménagement ou d'acquisition de mobilier des bibliothèques suivantes qui feront l'objet d'aides :
 - médiathèque-relais de Saint-Etienne-de-Tulmont (Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron),
 - médiathèque de Montaigu-de-Quercy (aide conditionnée à l'adoption du Schéma départemental de Lecture Publique par la Communauté de Communes de Montaigu Pays de Serre),
 - relais de Puylaroque (Communauté de Communes du Quercy Caussadais),
 - bibliothèque relais de Lacourt-Saint-Pierre (Communauté de Communes Garonne et Canal).
- Adopte à cet effet les autorisations de programme suivantes au titre de 2012 :
 - aide à l'aménagement ou construction de bibliothèques.....70 000 €
 - aide à l'acquisition de mobilier.....23 000 €
- Ratifie les crédits suivants pour 2012 :
 - article 204142, sous-fonction 313 (constructions).....120 000 €
dont 100 000 € au titre des autorisations de programme antérieures.
 - article 204141, sous-fonction 313 (mobilier).....3 000 €
au titre de l' autorisation de programme 2012.
 - article 657346, sous-fonction 313 (emplois intercommunaux).....10 000 €
- Approuve le programme d'animation suivant, prévu pour la célébration des quarante ans de la Médiathèque départementale :
 - . Exposition des livres d'artistes de la Médiathèque à l'Espace des Augustins du 11 au 29 février,
 - . Exposition au Conseil Général et à la Médiathèque départementale de 40 photographies réalisées par l'Association Photographie Création Communication à l'occasion d'un reportage dans les bibliothèques volontaires,
 - . Organisation d'une journée d'étude sur l'histoire de la Médiathèque départementale et de son association courant mai,
 - . Célébration festive de l'événement le 22 juin 2012 dans le hall et le parvis de l'Hôtel du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,